

COMMENT REMPLIR VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION

A L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER ?

→ **AU RECTO**

Joindre 1 photo conforme ET datée de **MOINS DE 6 MOIS**

The form is titled 'DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN ET DE DELIVRANCE DU PERMIS DE CHASSER'. It includes a header with 'REPUBLIQUE FRANCAISE' and 'cerfa' logo. The main section is 'VOTRE IDENTITE' and contains fields for name, address, and date of birth. Below this is a section for 'IDENTIFICATION ET AUTORISATION DE VOTRE REPRESENTANT LEGAL' with fields for the representative's name and signature. The form also includes checkboxes for 'Inscription à l'examen unique' and 'Réinscription à l'examen unique'. A blue callout bubble points to the 'VOTRE IDENTITE' section with the text 'Ceci est l'attestation sur l'honneur qui ne doit pas être recopiée'. Another blue callout bubble points to the signature field with the text 'Le candidat, même mineur signe au stylo noir sans dépasser le cadre'. A third blue callout bubble points to the representative's signature field with the text 'Signature du représentant légal du candidat mineur ou majeur sous tutelle, au stylo noir, sans dépasser le cadre et sans ratures'. The form also includes a section for 'VOTRE PHOTO D'IDENTITE' with a note 'Joindre 1 photo conforme ET datée de MOINS DE 6 MOIS'.

Ceci est l'attestation sur l'honneur qui ne doit pas être recopiée

Le candidat, même mineur signe au stylo noir sans dépasser le cadre

Signature du représentant légal du candidat mineur ou majeur sous tutelle, au stylo noir, sans dépasser le cadre et sans ratures

→ **AU VERSO** : le certificat médical (CM)

Seul le CM au verso de la demande est accepté (pas de certificat sur papier libre).

Le médecin atteste que le candidat ne présente aucune affection médicale ou infirmité citées à l'article R.423-25 du Code de l'Environnement. Sa responsabilité est engagée.

Si le médecin traitant est absent, il faut le tampon du médecin remplaçant ET celui du médecin remplacé.

Le CM doit être daté de moins de deux mois au jour de l'inscription.

Le certificat médical doit être rempli et daté **sans ratures ni "TIPP-EX"**

CERTIFICAT MEDICAL	
Je soussigné(e), Docteur : Nom : _____	
Prénoms : _____	
Numéro d'identifiant R.P.P.S. (1) : _____ (1) : R.P.P.S. : Répertoire Paragraphe des Professions de Santé	
Numéro de référence ADELI (2) : _____ (2) : ADELI : répertoire national d'Automatisation Des Listes	
Atteste que <input type="checkbox"/> Malade <input type="checkbox"/> Mutilé (3) (3) : C'est le cas qu'il s'agit de	
Nom : _____	
Prénoms : _____	
C'est patient(e) de l'une des affections médicales ou infirmités rendant dangereuse la pratique de la chasse, mentionnées à l'article R.423-25 du code de l'environnement, reproduites ci-dessous.	
Fait à _____	Signature et cachet du médecin :
le _____	
Observations éventuelles du médecin :	

Le médecin signe et appose son cachet **ICI**

À cette demande il faut joindre impérativement :

1. Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité (CNI) ou passeport) en cours de validité* sur une seule feuille de format A4 et de bonne qualité.

* validité : 10 ans pour les cartes nationales d'identité, prolongée de 5 ans pour les cartes délivrées après le 1^{er} janvier 2004 aux personnes majeures.
Pas de prolongation pour les cartes délivrées aux mineurs.

Le permis de conduire n'est pas une pièce d'identité : il ne sera pas accepté.

2. **Deux** photos d'identités PHOTOMATON certifiées conformes, identiques et datées de moins de 6 mois au jour de l'inscription. Le tampon ci-contre est exigé.

Ne pas les séparer et les agraffer au dossier.

Écrivez vos nom et prénom au dos.

Photomator
Groupe Photo
PHOTOS CONFORMES



5.00 € DONT TVA 20.00% - 0.83 €
CABINE N° : SW15 21/08/2017 18H36
SERVICE CONSOMMATEURS 01 49 46 17 95

3. Si vous avez réglé les frais d'inscription à l'OFB par virement, joindre le récépissé de virement.
4. Les documents relatifs aux obligations du service national :
 - a. Pour les **mineurs de 16 à 18 ans** : une attestation de recensement ou l'attestation de participation à la journée "défense et citoyenneté".
 - b. Pour les **majeurs de 18 à 25 ans** : l'attestation de participation à la journée "défense et citoyenneté".